

Il est évident que l'Association doit viser à s'autofinancer afin de garantir son fonctionnement à long terme. Le conseil d'administration a déjà pris certaines dispositions à cet égard. Il est à mettre sur pied un comité de financement dans le but de tenter l'organisation d'une campagne financière. Cette campagne pourrait comporter deux volets: le premier étant la ceuillette de fonds chez les Acadiens, les organismes, les entreprises et les commerces de l'Ile; le deuxième volet s'adresse aux entreprises et aux fondations de l'extérieur plus particulièrement du Nouveau-Brunswick et de la Province de Québec, et aux gouvernements provincial et fédéral.

Le comité de financement aura à décider de la somme totale des argents à percevoir ou requise, faire le partage des sommes à recueillir sur l'Ile et à l'extérieur. Nous avons obtenu, du ministère des Affaires intergouvernementales de la province de Québec, les services d'un consultant qui viendra animer un atelier sur les techniques organisationnelles d'une campagne financière. Le conseil d'administration, les membres du comité de financement et d'autres membres intéressés participeront à cet atelier qui aura lieu au cours d'une fin de semaine. Suite à cette rencontre, nous serons en mesure de procéder à la planification de la campagne. Ce ne sera pas une maigre tâche de mettre sur pied une campagne de financement bien ordonnée. Il y a du pain sur la planche! Une tâche ardue à accomplir, un objectif louable à atteindre. Courage et persévérance. Il nous faut, sans faute, mener ce projet à bonne fin. Présentement, les gouvernements coupent leurs budgets, abandonnent certains programmes et diminuent leur aide financière à d'autres. Nous ne pouvons indéfiniment dépendre sur nos gouvernements pour financer nos oeuvres. Mieux vaut accepter cette constatation aujourd'hui et de se préparer à cette éventualité -- demain il sera trop tard.

#### IMMOBILISATION ET RÉNOVATION

A ce chapitre, nous avons soumis, le 5 juin 1985, une demande de financement au ministère des Communications dans le but de payer les frais d'embauche d'un architecte qui produirait un avant-plan ou dessin schématique d'un nouvel édifice et de la rénovation de l'ancien. Le coût du projet est de 7580\$. Nous croyions pouvoir obtenir 50% du coût, soit 3790\$ de ce ministère et puiser la balance à d'autres sources. Nous avons été avisé que dans l'éventualité de la participation du gouvernement de l'I.-P.-E., le financement du projet deviendrait une priorité chez le Gouvernement fédéral. Dans notre mémoire aux instances provinciales, nous les avons priées de nous accorder 3790\$ pour défrayer le coût de notre part du projet. La somme nous a été versée au mois de novembre dernier.

En septembre dernier, on nous dit au ministère des Communications que notre projet était accepté et rendu au stade de la signature du Ministre. Malheureusement, comme un grand nombre d'autres projets, il n'a jamais reçu la signature